



Le 29 mars 2021

L'honorable Cliff Cullen  
Ministre de l'Éducation  
Gouvernement du Manitoba  
Bureau 168, Édifice législatif  
Winnipeg, Manitoba, R3C 0V8

Monsieur le Ministre Cullen,

L'Association canadienne des commissions/conseils scolaires (ACCCS) se compose d'associations provinciales de commissions/conseils scolaires et représente les commissions/conseils et les élu.e.s scolaires dans l'ensemble du Canada. De par la vaste expérience que nous possédons collectivement à titre de présidents, nous sommes bien placés pour discuter de la gouvernance efficace des systèmes scolaires publics avec une expertise de haut niveau.

Nous sommes vivement préoccupés du fait que le projet de loi 64 prévoit le plan d'éliminer les commissions scolaires au Manitoba. Il est inconcevable qu'un pilier fondamental des réformes préconisées dans le *Rapport de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année*, commandé par votre gouvernement, puisse être éliminé.

En qualité de présidents et de membres de l'ACCCS, nous occupons une position unique nous permettant de souligner les retombées positives de la gouvernance efficace des commissions/conseils scolaires et les avantages des décisions prises conjointement par les commissaires/conseillers scolaires et les gouvernements provinciaux. Dans les régions du pays où les élus provinciaux et scolaires travaillent en collaboration, il ressort très clairement que les élèves en tirent profit. Une telle approche à la cogouvernance au Manitoba créerait les conditions voulues pour améliorer le système.

D'autre part, il y a toujours bien peu d'indices de bénéfices pour les élèves, les familles et les communautés dans les provinces qui sont passées au contrôle centralisé de l'éducation publique. Il est évident que les conseils consultatifs scolaires, souvent présentés comme une alternative viable aux commissions/conseils scolaires, ne sont simplement ni pleinement disposés ni efficaces pour façonner des politiques et des pratiques qui répondent aux besoins des communautés et des élèves. Au mieux, ils sont consultatifs pour l'administration, créant souvent un faux sentiment d'influence aux yeux des familles et des communautés, sans aucun impact ni responsabilités concrets.

Les communautés et les populations déjà à risque ont le plus à perdre dans un système centralisé sans autorité locale authentique. À titre d'exemple concret, les conseils scolaires élus démocratiquement en Nouvelle-Écosse comptaient des conseillers africains et des conseillers mi'kmaq néo-écossais dédiés. Lorsque les conseils scolaires ont été éliminés, ces voix ont été écartées de la prise de décision qui est primordiale pour combler leurs besoins. Le fait de les avoir remplacés par des conseils consultatifs nommés investis de peu ou pas d'autorité a marginalisé leur voix en matière d'éducation de leurs enfants et leurs jeunes. Tel que l'explique Niigaan Sinclair, éducateur, leader et chroniqueur anishinaabe, dans son récent article, *The Manitoba government's Bill 64, the Education Modernization Act, is a 100 per cent step backwards for Indigenous education* : « Ce projet de loi fait marche arrière en tentant de retourner à la même idéologie politique et culturelle hiérarchisée et centralisée qui a mené aux problèmes qui confrontent les apprenants autochtones dans le système actuel. De plus, il risque d'anéantir tout ce qui a été fructueux, tel que l'amélioration récente des taux de diplomation et l'apprentissage davantage fondé sur la culture » (le 19 mars 2021, Winnipeg Free Press [traduction libre]).

En qualité de présidents, nous soutenons pleinement l'examen et la réforme de l'éducation, sous réserve qu'elles soient fondées sur les recherches et qu'elles répondent aux besoins de tous les élèves et de communautés diverses. Nous appuyons les recommandations du rapport « La réussite de nos enfants : l'avenir du Manitoba », qui décrit clairement des améliorations plus que nécessaires et qui présente un examen et une revitalisation réfléchis des commissions scolaires. Nous appuyons l'objectif de votre gouvernement d'améliorer le rendement des élèves et de combler les écarts au sein de populations précises. Il importe de souligner que les provinces au pays dont le rendement dépasse le Manitoba ont, en fait, des commissions/conseils scolaires élus et une association provinciale de commissions/conseils scolaires qui travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation. Malheureusement, le projet de loi 64 fait fi des preuves liées à l'important rôle des commissions scolaires efficaces.

Nous vous implorons, de même que votre gouvernement, à reconsidérer votre décision et à réviser le projet de loi 64 en vue d'y inclure, parmi vos mesures, une revitalisation réfléchie des commissions scolaires élues démocratiquement. Tel que l'indique le rapport, il existe des modèles de gouvernance et des soutiens au perfectionnement professionnel qui contribueront au renforcement des commissions scolaires et du rôle qu'elles jouent pour assurer des systèmes publics transparents et responsables. Nous, les présidents et l'ACCCS, serions heureux de travailler avec votre gouvernement et l'Association des commissions scolaires du Manitoba à cette fin.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Laurie French, Présidente, ACCCS

Carolyn Broady, Vice-présidente, ACCCS

Alan Campbell, Président, ACSM

Cathy Abraham, Présidente, OPSBA

Dan Lamoureux, Président, ACSAQ

Denis Chartrand, Président, ACÉPO

Goronwy Price, Président, NLESD

Lorrie Jess, Présidente, ASBA

Robert Fowler, Président, NBDEC

Shawn Davidson, Président, SSBA

Stephanie Higginson, Présidente, BCSTA